

OFF
C59A1
M344

LES
REGIONS DE COLONISATION
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

"La colonisation a été l'oeuvre du
passé, elle doit être l'oeuvre de l'ave-
nir."

L'hon. J.-E. Perreault

Le Sud-Est de Québec
ET
Les Cantons de l'Est




Publié par le Ministère de la Colonisation, des
Mines et des Pêcheries
QUEBEC

1920



Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec 

LES
REGIONS DE COLONISATION
DE -LA
PROVINCE DE QUEBEC

"La colonisation a été l'oeuvre du
passé, elle doit être l'oeuvre de l'ave-
nir."

L'hon. J.-E. Perreault

Le Sud-Est de Québec
ET
Les Cantons de l'Est



Publié par le Ministère de la Colonisation, des
Mines et des Pêcheries
QUEBEC

1920



PROVINCE OF QUEBEC

DEPARTMENT OF EDUCATION

1954

PROVINCE OF QUEBEC

DEPARTMENT OF EDUCATION

OFF

C59A1

M344



MINISTERE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PECHERIES

- L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, Ministre.
M. S. DUFAULT, Sous-Ministre.
M. HENRI BEAUDRY, Secrétaire-particulier.
M. L'ABBE IVANHOE CARON, Missionnaire colo-
nisateur.
M. HORMISDAS MAGNAN, Officier spécial du ser-
vice de la Colonisation.
M. ARTHUR GAGNON, Comptable.
M. E. NORMANDEAU, Ingénieur et inspecteur des
travaux de colonisation.
M. GEORGES BELLEAU, Secrétaire du service de la
Colonisation.
M. THEO. DENIS, Surintendant et ingénieur du ser-
vice des Mines.
M. J.-X. MERCIER, Secrétaire du service des Mines.
M. HECTOR CARON, Surintendant du service de la
Chasse et de la Pêche.
M. E.-T.-D. CHAMBERS, Officier spécial du service
de la Chasse et de la Pêche.
M. J.-A. BELISLE, Inspecteur Général du service de
la Chasse et de la Pêche.
M. L.-E. CARUFEL, Agent de colonisation, Montréal.
M. EMILE MARQUETTE, Agent d'immigration,
Montréal.
M. GEORGES LEBEL, Agent d'immigration, Québec.
M. J.-N. JUTRAS, Agent de rapatriement, Montréal.

Représentants de la Province à l'Etranger :

*L'Honorable P. Pelletier, commissaire à Londres, 36,
Kingsway, Angleterre.*

*Monsieur Godfroi Langlois, commissaire à Bruxelles,
Belgique.*

MINISTRE DE LA COLONISATION
DES MINES ET DES PÊCHERIES

LE MINISTRE DE LA COLONISATION
DES MINES ET DES PÊCHERIES
A L'HONNORABLE LE MINISTRE
DES AFFAIRES INDÉPENDANTES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
MONTREAL, LE 15 JANVIER 1964

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
un exemplaire de la brochure
"Le développement économique
des régions frontalières
du Québec".

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute
et respectueuse considération.

Yves Lévesque
Ministre de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1920

*Son Honneur Sir CHARLES FITZPATRICK, C.P.
G.C.M.G. Lieutenant-Gouverneur.*

* * *

*Honorable ALEXANDRE TASCHEREAU, Premier-
Ministre et Procureur-Général.*

” *JOHN-C. KAINÉ, Ministre sans Portefeuille.*

” *J.-ED. CARON, Ministre de l'Agriculture.*

” *N. PERODEAU, Ministre sans Portefeuille.*

” *J.-A. TESSIER, Ministre de la Voirie.*

” *HONORE MERCIER, Ministre des Terres
et Forêts.*

” *WALTER MITCHELL, Trésorier de la
Province.*

” *N. SEGUIN, Ministre sans Portefeuille.*

” *ANTONIN GALIPAULT, Ministre des
Travaux Publics et du Travail.*

” *J.-E. PERRAULT, Ministre de la Coloni-
sation, des Mines et des Pêcheries.*

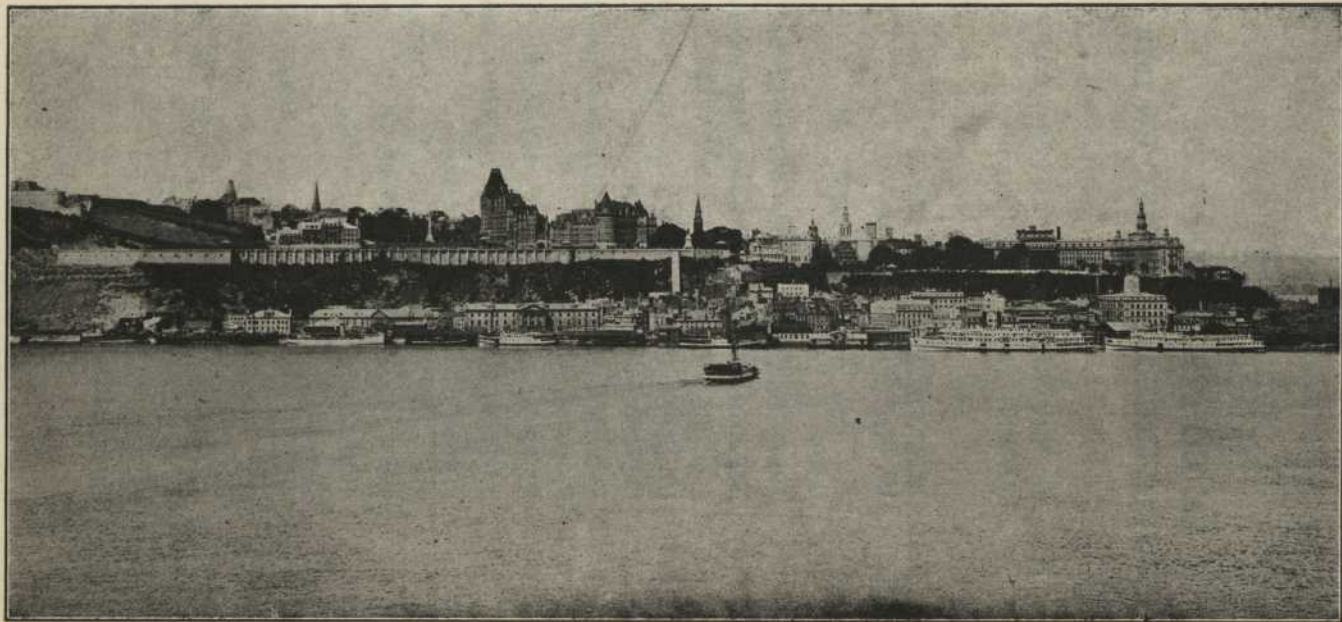
” *ATHANASE DAVID, Secrétaire de la
Province.*

” *J. L. PERRON, Ministre sans portefeuille.*

* * *

” *ADELARD TURGEON, C.M.G. C.V.O.
Président du Conseil Législatif.*

” *J.-N. FRANCOEUR, Président de l'Assem-
blée Législative.*



Québec. Vue d'une partie du port et de la ville.

INTRODUCTION

La province de Québec, berceau de la colonisation française en Amérique, est, à différents points de vue, le centre ou mieux le pivot autour duquel se meuvent toutes les autres provinces canadiennes. C'est ainsi que le chiffre de sa population sert de base pour la répartition des sièges fédéraux dans toutes les provinces du Dominion.

A la veille du recensement décennal dans tout le pays, les provinces ont les yeux tournés vers le Québec, anxieuses de savoir quel effet aura le chiffre de sa population sur le nombre de leurs représentants au parlement du Canada.

Récemment, M. G.-E. Marquis, chef des statistiques, attirait l'attention publique sur le soin consciencieux à apporter dans la préparation du prochain recensement. Il est de toute première importance, en effet, que la population de notre province augmente sans cesse et le plus rapidement possible, pour que le coefficient de représentation à établir par elle soit de plus en plus élevé.

Chacun sait que, par le pacte de la Confédération, la province de Québec doit avoir 65 députés et que sa population, divisée par

ce nombre donne un coefficient, qui doit lui-même servir de diviseur à la population des autres provinces du Dominion, afin de fixer, pour chacune d'elles, le nombre de leurs représentants à Ottawa.

L'accroissement des populations des provinces de l'Ouest, en ces dernières années, a été très considérable, par l'immigration qui s'y déversait, surtout avant la guerre. C'est pourquoi les représentants de ces provinces sont devenus de plus en plus nombreux à la Chambre des Communes.

Par contre, de toutes les vieilles provinces de l'Est, Québec est celle dont la population s'est accrue le plus rapidement par l'excédant des naissances sur les décès.

Quelle sera la population de la province de Québec en 1921?

Il appartient à tous les habitants de la province, aux individus comme aux autorités religieuses et civiles, d'aider à obtenir le plus haut chiffre, en gardant, d'abord, chez nous, les nôtres et en rapatriant le plus grand nombre de nos compatriotes, tout en favorisant une immigration saine et désirable.

La population de la province de Québec devrait atteindre, au prochain recensement, plus de deux millions et demi.

Pour arriver à ce beau résultat, il faut que, dans chaque diocèse de colonisation, un grand effort se fasse pour garder chez nous le surplus des vieilles paroisses.

La nomination récente d'un certain nombre de missionnaires colonisateurs, ces auxiliaires précieux de la colonisation, mettra fin, avant longtemps, nous l'espérons, à cette légende un peu fondée, croyons-nous, à savoir "qu'on parle assez régulièrement de colonisation dans la province de Québec mais que c'est dans l'Ouest qu'on en fait". (1).

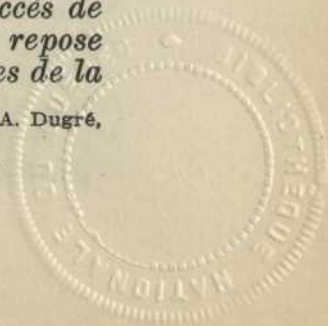
Un prêtre distingué, M. l'abbé J.-C. Tremblay, écrivait, en 1919, les réflexions suivantes:

" Il existe une erreur courante, qui consiste à tout attendre des gouvernements, puis, à critiquer quand rien n'avance. Aidons-nous et l'on nous aidera. Je suis sûr qu'aucun gouvernement n'est disposé à repousser systématiquement les initiatives sérieuses. Mais, groupons-nous en sociétés, agissons la question après l'avoir bien étudiée, apportons des faits, des chiffres; suscitons des entreprises, marchons et l'on n'arrêtera pas le mouvement; au contraire, j'en suis convaincu, on sera tout heureux de suivre et de seconder l'oeuvre des sociétés de colonisation, qui seront un puissant auxiliaire, non financier, non politique, mais moral, et jouissant de la confiance des autorités et des colons" (1).

Cette constatation est juste: le succès de la colonisation dans notre province repose sur l'aide efficace de toutes les classes de la

(1) "Vers les Terres neuves", par le R. P. A. Dugré, S.J.

(1) Cf. "Le Progrès du Saguenay" de 1919.



société, et, en particulier, des sociétés de colonisation fondées dans les diocèses nouveaux.

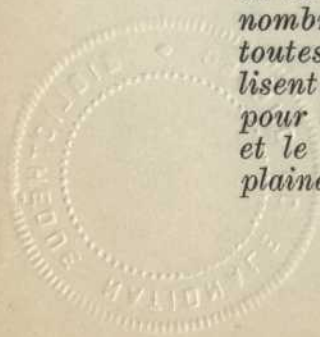
* * *

La province de Québec renferme, dans ses vastes limites, des quantités de terres arables et fertiles suffisantes pour établir tous les nôtres pendant de longues années encore.

Pour avoir une idée du nombre de cultivateurs que l'on pourrait établir dans ces larges domaines, il faut avoir parcouru le pays en tout sens, soit en chemin de fer depuis la ligne interprovinciale, à l'ouest de Québec, jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne, soit en remontant avec les explorateurs, arpenteurs et ingénieurs forestiers les principales rivières qui sillonnent le pays, du sud au nord et de l'est à l'ouest.

Chacune de ces rivières offre des plaines magnifiques, avec les variétés infinies de leurs bois, de leurs terres et la distribution capricieuse de leurs eaux, où, souvent, le poisson abonde.

Qu'elles sont belles, ces terres, qu'elles sont avantageuses. En vain le soleil les illumine de son éblouissante clarté, les réchauffe de sa bienfaisante chaleur, en vain les innombrables cours d'eau disséminés dans toutes les directions les arrosent et les fertilisent depuis des siècles, elles sont encore, pour la plupart, ensevelies dans la solitude et le silence. Ces forêts, ces collines, ces plaines, surabondent d'une gracieuse et



luxuriant végétation, et, cependant, il faut le dire, elles sont à peu près inconnues.

Est-il possible que de si grandes beautés, tant de richesses, de si précieux trésors, soient ici, dans notre patrie, sous nos yeux, à notre portée, et que nos campagnes se dépeuplent au profit des villes, quand ce n'est pas au profit des étrangers.

Le territoire à défricher dans la province de Québec est immensément vaste. D'après le publiciste du Département des Terres et Forêts, il y a encore, au moins, 15,000,000 d'acres de terres qui pourraient être cultivés et qui sont en forêt. Un peu plus de la moitié de ce vaste territoire se trouve dans le bassin du Saint-Laurent, le reste dans le bassin du Lac-Saint-Jean et de la Baie d'Hudson et dans les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi.

Nous avons donc de la colonisation à faire dans la province de Québec. Nous avons l'espace voulu pour établir le surplus de nos populations rurales et urbaines et recevoir ceux de nos compatriotes de la république voisine que les circonstances incitent à rentrer au foyer canadien.

Les statistiques officielles nous disent que, chaque année, la province de Québec a un excédant de 45,000 naissances sur les décès. Si tous les fils de cultivateurs allaient s'établir sur des fermes, dans les nombreuses paroisses en voie de développement, ou s'en allaient ouvrir des terres neuves, nous verrions notre population rurale augmenter à vue d'oeil, tandis que c'est le contraire qui

arrive et que l'on déplore en certaines régions.

Dans son discours-programme, à la session du Parlement de Québec, en 1919, l'honorable M. Perrault, parlant de la colonisation, disait avec justesse: "C'est en vain qu'on recherchera la solution du problème social et économique ailleurs que dans un retour à la terre.

Qu'on se le tienne pour dit, à moins d'aller demander au sol le salut, notre race périra, et il n'est pas besoin de s'abandonner à de longues considérations pour s'en convaincre.

La question sociale est l'étude des moyens de soulager les miséreux et d'établir l'équilibre entre les classes de la société. Or, ne croit-on pas que lorsque chacun aura son coin de terre, quand chacun sera assuré de sa subsistance, et de celle de sa famille, la question sociale ne sera pas à demi résolue ?

Et quand des milliers de bras remueront la terre pour lui faire rendre à sa pleine capacité, ne croit-on pas que le problème économique, qui est surtout un problème financier, ne sera pas résolu? "

Le gouvernement provincial, fidèle à sa sage politique de colonisation, poursuit, en effet, énergiquement, l'exécution d'un programme patriotique. Il réussira sûrement à maintenir l'équilibre entre la classe des consommateurs et celle des producteurs, si la population de nos campagnes veut bien répondre à son appel pressant.

La colonisation se fait de plus en plus facile, sur des territoires accessibles, et avec des ressources dont les colons ne jouissaient pas autrefois. C'est donc le moment favorable, pour les cultivateurs de nos campagnes, comme pour les ouvriers des villes, d'établir leurs enfants à la campagne, s'ils ne peuvent leur faire, près d'eux, un avenir convenable. D'abord, d'excellentes régions colonisables leur tendent les bras, soit dans des paroisses de fondation récente, qui ne demandent qu'à se développer par l'arrivée de nouveaux colons, ou bien dans des endroits boisés, qui attendent la hache du défricheur canadien, ce héros obscur à qui l'on devra, plus tard, élever une statue, tout comme à Louis Hébert.

La province de Québec peut se diviser en une dizaine de régions au point de vue de la colonisation: L'Abitibi, le Témiscamingue, la vallée de la Gatineau, le comté de Labelle, la Mattavinie, Chicoutimi et Lac-Saint-Jean, les Cantons de l'Est et le sud-est de Québec, la région de Témiscouata et de Rimouski, la vallée de la Matapédia, et la Gaspésie, qui comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure.

Dans une série de brochures, nous avons essayé de faire connaître chacune d'elles, en indiquant les paroisses ou municipalités qui sont encore dans la liste des régions de colonisation.

Québec, 9 juillet, 1920.

Hormisdas Magnan

CHAPITRE I

LE SUD-EST DE QUEBEC

Dans l'arrière-partie des comtés de Frontenac, Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Kamouraska, se trouvent une trentaine de centres nouveaux, missions ou paroisses, qui ne demandent qu'à être complétées par l'établissement de nouveaux colons. Dans la plupart de ces localités, il se fait, chaque année, des travaux de colonisation, chemins et ponts, en quantité suffisante pour accommoder ces jeunes colonies et hâter leur parfait développement.

Les régions que ces braves défricheurs envahissent chaque année sont peu connues, croyons-nous. Elles sont desservies par plusieurs voies ferrées, qui les rendent accessibles en tout temps de l'année. C'est ainsi que le Transcontinental traverse, dans toute leur longueur, vers le sud, les comtés de Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Kamouraska, tandis que l'Intercolonial parcourt ces mêmes comtés au nord, en suivant le fleuve Saint-Laurent. Le Québec-Central sillonne tout le comté de Beauce, par trois embranchements qui les relient aux comtés voisins, Mégantic et Frontenac, à l'ouest, et Dorchester, à l'est.

La région que l'on désigne généralement sous le nom de sud-est de Québec est borné au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par le comté de Témiscouata, au sud par la frontière américaine et à l'ouest par les

comtés de Compton, Wolfe, Mégantic, Lotbinière et Lévis.

Les nouvelles paroisses ouvertes à la colonisation et qui confinent les Etats-Unis sont arrosées par de nombreux cours d'eau.

LES PAROISSES DE COLONISATION

CHABOT. (Canton). Comté de Kamouraska. Le canton de Chabot est ouvert à la colonisation depuis quelques années seulement. L'ouverture des chemins a commencé avec l'arrivée des colons. Cette année encore, le Département de la Colonisation y fait continuer des travaux de voirie.

On y trouve une quarantaine de familles établies vers le nord-ouest du canton. Le groupe de colons qui relève actuellement du canton de Pohénégamook (Saint-Eleuthère), fait actuellement des démarches pour faire ériger le canton de Chabot en municipalité. Une route les rapprochera bientôt du chemin de fer du Transcontinental, qui passe à quelques milles à l'ouest.

Le terrain de ce canton est accidenté, mais propre à la colonisation. Les colons qui s'emparent de ces belles terres viennent des paroisses voisines.

Il y a encore un bon nombre de lots non vendus dans le canton de Chabot.

COURCELLES. (Sainte-Martine). Comté de Frontenac. Diocèse de Québec. C'est une jolie localité, située sur le parcours du Québec-Central. Cette paroisse comprend une partie des cantons de Lambton, de Forsyth et d'Aylmer. Elle a été érigée canoniquement le 24 avril 1903 et civilement le 12 juin 1904. La population est de 1,133 âmes. L'église est bâtie sur le lot 6 du rang VIII du canton d'Aylmer.

La rivière aux Bluets, qui traverse le village, peut fournir un bon pouvoir hydraulique capable d'alimenter une manufacture de meubles, etc.

La paroisse possède 7 écoles, un couvent, 6 magasins, 3 moulins, le téléphone, etc. On demande l'établissement d'une manufacture de laine.

Il se trouve un certain nombre de lots non vendus dans le rang VIII du canton d'Aylmer et sur le rang I du canton de Forsyth. Plusieurs terres, en partie défrichées, sont à vendre par des particuliers.

NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE. Comté de Montmagny. Diocèse de Québec. La municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire a été érigée le 18 décembre 1894, par arrêté-en-Conseil. Elle comprend le canton d'Ashburton. Le village est situé à $\frac{1}{4}$ de mille de la station de Notre-Dame-du-Rosaire, sur le chemin de fer Transcontinental. L'église est bâtie sur le lot 15 du rang E du canton d'Ashburton. La population est de 825 âmes.

SAINT-ADALBERT. Comté de L'Islet. Diocèse de Québec. La paroisse de Saint-Adalbert a été érigée canoniquement le 11 novembre 1910. Elle est comprise dans les limites de la municipalité des cantons unis de Casgrain et de Leverrier, érigée en 1911.

Le village est situé à l'est du canton de Leverrier, sur la route qui divise les rangs V et VI de ce canton, à 16 milles de la station Bras d'Apic, sur le Transcontinental. L'église est bâtie sur le lot 50 du rang VI du canton de Leverrier. La population est de 520 âmes. On y trouve 3 écoles, 4 moulins, un magasin.

Le sol de ces cantons est généralement propre à l'agriculture. Il reste un certain nombre de lots non vendus sur le rang IV du canton de Leverrier.



La culture du tabac, près de Sherbrooke

SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON. Comté de Montmagny. Diocèse de Québec. La mission de Sainte-Apolline est comprise dans les limites de la municipalité de ce nom érigée en 1909. Elle comprend le canton de Patton et une partie du canton de Bourdages. L'église est bâtie à l'extrémité sud du lot 28, rang V du canton de Patton, à 12 milles de la station de Sainte-Apolline, sur le chemin de fer du Transcontinental. Mais une nouvelle route sera bientôt terminée entre la station de Langelier et l'église, ce qui abrègera la distance du chemin de près de cinq milles environ.

La paroisse possède 2 magasins, 6 écoles, 4 moulins, le téléphone, etc. La population est de 600 âmes.

Le sol des cantons de Patton et de Talon est généralement propre à l'agriculture. On y trouve encore des lots non vendus sur les rangs I, II, III, IV, du canton de Patton. On demande l'échange de certains lots propres à la culture, par le gouvernement, pour permettre à cette paroisse de compléter ses cadres.

SAINTE-AUGUSTIN-DE-WOBURN. Comté de Frontenac. Diocèse de Sherbrooke. Le village de cette

paroisse est situé au nord-est du canton de Woburn, à 18 milles de la station de Mégantic, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. La paroisse a été érigée canoniquement le 23 février 1903 et civilement le 24 juillet 1903. Son territoire comprend une partie des cantons de Woburn et de Clinton. Population: 610 âmes.

SAINTE-AURELIE. Comté de Dorchester. Diocèse de Québec. Desserte érigée en 1906. Elle est comprise dans les limites de la municipalité de Metgermette-nord, érigée par proclamation de 1909. L'église est construite sur le lot 41 du rang VIII du canton de Metgermette-nord, à 11 milles de la station de Morissette sur le Québec-Central.

Cette paroisse peut s'agrandir par l'établissement des colons dans la partie sud-est du canton de Watford, où il se trouve des lots non vendus sur le rang X, etc.

La paroisse possède 2 écoles, 2 magasins, 2 moulins, etc. La population actuelle est de 525 âmes.

SAINT-BENJAMIN. Comté de Dorchester. Diocèse de Québec. La paroisse de Saint-Benjamin a été détachée des municipalités d'Aubert-Gallion, de Saint-François, de Watford-ouest et de Saint-Odilon. Son érection civile a été faite le 9 janvier 1897, par 60 Vict., chap. 17. L'église est construite sur le lot 766 du cadastre du rang XIV du canton de Cranbourne.

Le village est bâti dans la partie sud-ouest du canton de Cranbourne, à 4 milles de la station de Morissette, sur le chemin de fer du Québec-Central. Population: 900 âmes. La paroisse possède 6 écoles, 3 magasins, 2 moulins à scie, un moulin à farine, une caisse populaire, le téléphone, 2 fromageries, etc.

Un beau pont a été construit par le gouvernement

sur la rivière Famine, reliant les paroisses de Saint-Prosper et de Saint-Benjamin. Une mine d'or se trouve dans la paroisse, etc. Il y a de la colonisation à faire dans Watford, Cranbourne et de Léry, où se trouvent quelques lots non vendus. La concession des lots sous réserve forestière sur le rang III de Watford agrandirait d'autant la paroisse.

SAINT-CAMILLE. Comté de Bellechasse. Diocèse de Québec. La paroisse de Saint-Camille comprend une partie des cantons de Bellechasse et de Daaquam. Le village est construit dans la partie Est du canton de Bellechasse, à un demi-mille de la station du Québec-Central. L'église est bâtie sur le lot 18 du rang VI du canton de Bellechasse. La paroisse a été érigée civilement le 9 novembre 1903. La population est de 1,900 âmes. On y trouve 7 écoles, 10 magasins, 2 moulins, une banque, le téléphone, le télégraphe, etc.

Un bon nombre de lots, en partie défrichés sont à vendre.

SAINT-CYPRIEN. Comté de Dorchester. Diocèse de Québec. (Bureau de poste "Barré"). C'est une nouvelle paroisse située dans le canton de Langevin, à 2 milles de Sainte-Justine, sur le chemin de fer du Québec-Central. Elle a été détachée de Sainte-Justine et de Sainte-Rose-de-Watford, et érigée en paroisse civile le 22 février 1918. La population est de 350 âmes. L'église est bâtie sur le lot 24 du rang III, du canton de Langevin. La paroisse possède 2 écoles, 2 magasins, 3 moulins, etc.

Il y a de la colonisation à faire sur les rangs A et B du canton de Langevin.

SAINT-ELEUTHERE. Comté de Kamouraska. Diocèse de Québec. C'est une paroisse assez ancienne

puisqu'elle a été fondée vers 1874. Elle est comprise dans les limites de la municipalité du canton de Pohénégamook, érigée en 1903. Le village est bâti sur le côté sud-est du lac Pohénégamook. La population actuelle est de 1,500 âmes. La paroisse, qui possède déjà une belle église, des écoles, une fromagerie, des moulins, etc, peut recevoir encore un certain nombre de colons vers le sud du canton, et plus particulièrement dans le canton de Chabot, où il se fait de la colonisation. (Voir canton Chabot).

SAINT-FABIEN-DE-PANET. Comté de Montmagny. Diocèse de Québec. La paroisse de Saint-Fabien-de-Panet a été érigée le 6 avril 1907. Elle comprend les cantons de Rolette, Panet et Talon. Le village est situé à l'ouest du canton de Panet, à 6 milles de la station de Daaquam, sur le chemin de fer du Québec-Central. La population est de 1,100 âmes.

L'église est construite sur le lot 10 du rang I du canton de Panet. La paroisse possède 8 écoles, 4 magasins, 6 moulins, une banque, le téléphone, un couvent, etc.

Il y a de la colonisation à faire sur les rangs IV, V et VI du canton de Rolette.

Il se fait beaucoup de sucre dans la paroisse. L'industrie laitière pourrait se développer rapidement si les cultivateurs voulaient s'en donner la peine; les pâturages sont excellents.

SAINT-GEDEON-DE-BEAUCE. Comté de Frontenac. Diocèse de Québec. Cette paroisse, qui appartenait autrefois au comté de Beauce, comprend une partie des cantons de Marlow et de Dorset. Le village est situé à 23 milles de Saint-Georges-de-Beauce, ou de Saint-Evariste, sur le chemin de fer du Québec-Central.

Elle a été érigée civilement le 20 février 1911. La population est de 1,254 âmes.

L'église est bâtie sur le lot 24 du rang IX du canton de Marlow. On y trouve 7 écoles, un couvent, 2 magasins, 3 moulins, etc. Il se fait beaucoup de bois dans les chantiers.

Il y a encore de la colonisation à faire pour agrandir la paroisse; plusieurs lots propres à la culture se trouvent sur les rangs IV, V, VI et VII du canton de Marlow et sur les rangs I, II, III et IV du canton de Dorset.

Les citoyens de cette paroisse demandent que les lots détenus par les marchands de bois soient échangés ou concédés pour permettre à la paroisse de remplir ses cadres.

SAINT-HILAIRE-DE-DORSET. Comté de Frontenac. Diocèse de Québec. C'est une paroisse érigée canoniquement le 23 février 1914, et civilement le 12 avril 1916. Elle comprend une partie des cantons de Dorset et de Forsyth. Le village est situé dans la partie nord-ouest du canton de Dorset, à 8 milles de la station de Saint-Evariste, sur le chemin de fer du Québec-Central. La population actuelle est de 322 âmes.

L'on trouve un certain nombre de lots non vendus dans le canton de Forsyth.

SAINT-HUBERT-DE-SPAUDING. Comté de Frontenac. Diocèse de Québec. (Bureau de poste "Audet"). Cette paroisse comprend une partie du canton de Spaulding. Le village est situé à 12 milles de la station du Lac Mégantic, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique et du Québec-Central, qui font raccorder à cet endroit.

La paroisse a été érigée canoniquement le 1er février

1901 et civilement le 6 septembre 1901. La population est de 675 âmes.

SAINTE-JULIE-DE-BEAUCE. Comté de Beauce. Diocèse de Québec. La paroisse de Sainte-Julie comprend une partie des paroisses de Saint-Victor, de Saint-François, de Saint-Joseph et de Saint-Frédéric. Ce territoire a été organisé en paroisse civile par proclamation du 28 mai 1919.

L'église est construite sur le lot 27 B du rang I du canton de Broughton, à 5 milles de Tring-Jonction, sur le chemin de fer du Québec-Central. La population est de 625 âmes.

La paroisse possède 5 écoles, 2 magasins, 3 moulins, le téléphone, une ferme expérimentale.

Il se trouve des lots non vendus sur les rangs Sainte-Julie et Sainte-Julie. On demande un forgeron et autres hommes de métiers.

SAINTE-JUSTE-DE-BRETENIÈRES. Comté de Montmagny. Diocèse de Québec. Mission fondée en 1915 et desservie de Saint-Camille-de-Bellechasse, jusqu'en 1916, date de l'arrivée d'un curé résidant. Elle comprend la partie sud-ouest du canton de Panet, érigée en municipalité en 1918, sous le nom de Sainte-Fabienne-de-Panet. Le 13 décembre 1919, cette municipalité a pris le nom de Sainte-Juste-de-Bretenières.

L'église est bâtie sur le lot 26 du rang VII du canton de Panet, à 2 milles de la station de Daaquam, sur le chemin de fer du Québec-Central. La population est de 1,500 âmes.

La paroisse possède 7 magasins, 5 écoles, 2 banques et une caisse populaire, le téléphone, le télégraphe, un cercle agricole, des hommes de profession, etc. La paroisse pourrait s'agrandir par la colonisation des rangs VIII et IX de Panet, qui sont actuellement dans les limites de la paroisse.



Une de nos bonnes écoles rurales.

SAINTE-JUSTINE. Comté de Dorchester. Diocèse de Québec. (Bureau de poste "Langevin"). C'est une paroisse de fondation assez récente. Elle comprend une partie du canton de Langevin, érigée en paroisse civile le 20 mai 1890. Une partie du canton de Ware a été annexée à cette paroisse en 1892. L'église est bâtie sur le lot 24 du rang VIII du canton de Langevin, à 1 mille de la station de Sainte-Justine, sur le chemin de fer du Québec-Central. Population: 1,877 âmes.

La paroisse possède 8 écoles, 5 magasins, 3 moulins, une caisse populaire, le téléphone, l'éclairage électrique, etc. On demande l'établissement d'une manufacture de boîtes et de châssis, etc. La paroisse pourrait s'agrandir par la colonisation des rangs A et B du canton de Langevin, actuellement sous licence.

SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE. Comté de Dorchester. Diocèse de Québec. (Bureau de poste "Ravignan"). Cette mission, fondée vers 1911, comprend une

partie des cantons de Langevin et de Watford. Elle relève de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. Le village est situé dans la partie sud du canton de Langevin, à 11 milles de la station de Sainte-Rose, sur le chemin de fer du Québec-Central. Population: 430 âmes.

On y trouve 3 écoles, 2 magasins, 2 moulins, le téléphone, une fromagerie et un cercle agricole.

L'église est bâtie à l'extrémité sud-est du lot 63 du rang II du canton de Langevin. Il y aurait des terres propres à la culture dans les rangs VI de Langevin, une partie du rang X de Metgermette-nord, une partie du rang IX nord-est de Watford; mais ces terres sont sous réserve forestière. La concession de ces terrains aux colons permettrait à la paroisse de remplir ses cadres. Plusieurs terres en partie défrichées sont à vendre.

SAINT-LUC. Comté de Dorchester. Diocèse de Québec. (Bureau de poste "Dijon"). La mission de Saint-Luc, fondée en 1917, comprend une partie des cantons de Ware et de Standon. L'église est construite sur le lot 23 du rang IX du canton de Standon, à 19 milles de Sainte-Germaine, sur le chemin de fer du Québec-Central, et à 9 milles de la station de Sainte-Justine, (chemin en construction). Cette mission, qui relève des municipalités de Saint-Léon et de Sainte-Germaine, sera, avant longtemps, organisée en municipalité. La population actuelle est de 416 âmes. La paroisse possède 2 écoles, 2 magasins, 3 moulins, une caisse populaire, le téléphone, etc.

Il y a de la colonisation à faire sur les rangs X, XI et XII du canton de Standon. L'on trouve aussi des terres en partie défrichées à vendre.

SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD. Comté de L'Islet. Diocèse de Québec. Cette mission a été fondée

en 1915. L'église est située sur le lot 40 du rang VII du canton de Talon, à 3 milles et demi de la station du Lac Frontière, où se trouvent établies quelques familles. La mission relève de la municipalité de la partie est du canton de Talon, érigée le 25 février 1916.

On y trouve 4 écoles, 7 magasins, 7 moulins, 2 banques, le téléphone, le télégraphe, etc. La population est de 500 âmes.

Il y a des lots non vendus dans les rangs V et VI des cantons de Talon et de Leverrier; ces terres sont avantageuses.

SAINT-LUDGER. Comté de Frontenac. Diocèse de Québec. La paroisse de Saint-Ludger est comprise dans les limites de deux municipalités : celle de Gayhurst, érigée en 1904, et celle de Risborough et partie de Marlow, érigée en 1900. Le village est bâti sur les deux rives de la rivière Chaudière, où le gouvernement a fait construire un beau pont. L'église, qui est bâtie sur le lot 9 du rang VIII N.-O. de Risborough, est à 17 milles de Saint-Samuel, la station la plus rapprochée sur le chemin de fer du Québec-Central, et à 20 milles de Mégantic, sur le même chemin de fer.

La paroisse possède 10 écoles, 4 magasins, un couvent, un moulin, une beurrerie, une fromagerie, etc.

Une vingtaine de lots appartenant à des marchands de bois, devraient être concédés pour compléter les cadres de la paroisse. Une route, reliant Saint-Ludger à Mégantic, permettrait aussi à la paroisse de se développer de ce côté.

SAINTE-ROSE-DE-WATFORD. Comté de Dorchester. Diocèse de Québec. C'est une paroisse de fondation assez récente. Elle comprend une partie des cantons de Watford, Ware et Langevin. Son érection

canonique date du 16 novembre 1913 et son érection civile du 9 février 1914. La population actuelle est de 1,150 âmes.

L'église est construite sur les lots 57-58 du rang III du canton de Watford. La paroisse possède 8 écoles, 2 magasins, 4 moulins, une caisse populaire, 2 fromageries, etc.

Il y a de la colonisation à faire sur le 5ème rang du canton de Langevin.

SAINTE-RUFINE. Comté de Frontenac. Diocèse de Québec. Mission fondée vers 1907, dans la partie nord du canton de Risbourough, à 10 milles de Saint-Gédéon-de-Beauce. Elle est desservie par le curé de cette dernière paroisse. On y trouve 1 école, le téléphone, une chapelle, etc.

Pour se développer, cette colonie devrait avoir un curé résidant et il faudrait que les compagnies qui détiennent les terres concèdent les lots propres à la colonisation, pour laisser le chemin libre à la colonisation.

SAINTE-SABINE. Comté de Bellechasse. Diocèse de Québec. La paroisse de Sainte-Sabine a été érigée civilement le 2 février 1906 et canoniquement le 7 mars 1907. Elle comprend une partie des cantons de Bellechasse, de Roux et de Langevin. Le village est bâti sur les derniers lots du rang II du canton de Bellechasse, à 2 milles de la station de Sainte-Sabine, sur le chemin de fer du Québec-Central. Population: 654 âmes.

SAINTE-SEVERIN-DE-BEAURIVAGE. Comté de Beauce. Diocèse de Québec. Le village de cette paroisse est bâti à l'extrémité sud de la seigneurie de Beaurivage,

à 8 milles de Tring-Jonction, sur le chemin de fer du Québec-Central. Le territoire de cette paroisse a été détaché de Saint-Frédéric, de Saint-Elzéar, de Saint-Sylvestre et du canton de Broughton, par proclamation du 22 janvier 1873. On y trouve une population de 763 âmes.

SAINT-THEOPHILE. * Comté de Beauce. Diocèse de Québec. Le village de cette jeune paroisse est situé à l'extrémité sud du canton de Jersey, à 20 milles de la station de Saint-Georges, sur le chemin de fer du Québec-Central. Elle comprend une partie des cantons de Jersey, Linière et Marlow. La municipalité de Saint-Théophile a été organisée par arrêté-en-conseil le 13 juillet 1894. L'église est bâtie sur le lot 29 du rang B du canton de Marlow. La paroisse possède 6 écoles, 2 moulins, 2 magasins, etc.

Il y a de la colonisation à faire dans les cantons de Jersey et de Marlow: dans Jersey, rang VI, lots 49 à 51; dans Marlow, rang I, lots 1 à 15 et rang III, lots 1 à 8.

Les cultivateurs demandent que les lots propres à la culture et détenus par les marchands de bois, dans les limites de la paroisse, soient concédés pour permettre à celle-ci de se développer complètement.

SPRINGHILL. (Notre-Dame-du-Bon-Conseil). Comté de Frontenac. Diocèse de Québec. Mission fondée en 1910, dans la partie sud du canton de Whitton, et desservie par le curé de Sainte-Cécile-de-Whitton. Elle est comprise dans les limites de la municipalité de Whitton. Le village est situé sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. Population: 200 âmes.

Les Cantons de l'Est.



CHAPITRE II

LES CANTONS DE L'EST

Disons tout d'abord que les Cantons de l'Est comprennent aujourd'hui treize comtés: Mégantic, Arthabaska, Drummond, Frontenac, Compton, Brôme, Bagot, Stanstead, Sherbrooke, Richmond, Wolfe, Missisquoi et Shefford.

Quatre florissants diocèses se partagent ce beau territoire: Québec, Nicolet, Sherbrooke et Saint-Hyacinthe.

La région des Cantons de l'Est est bornée au nord-ouest et au nord par les comtés de Richelieu, Yamaska, Nicolet et Lotbinière; à l'est par les comtés de Lotbinière et de Beauce; au sud par les États du Maine, du New-Hampshire et du Vermont, formant la frontière américaine.

La belle et riche contrée qu'on désigne sous le nom des "Cantons de l'Est", et que les Anglais nomment "Eastern Townships", offre un intérêt particulier, non-seulement par son rapide développement agricole, industriel et commercial, qui en fait l'une des plus prospères régions de la province de Québec, mais surtout par l'expansion prodigieuse des Canadiens-Français dans cette partie du pays.

"Vers 1831, dit M. Rameau, les Canadiens sortirent de leurs seigneuries qui bordaient le fleuve Saint-Laurent et entrèrent dans les cantons anglais, mais pour

s'y multiplier désormais avec une puissance toujours croissante, car ils devaient promptement parvenir à y dépasser la population anglaise et à y dominer comme dans le reste du Canada."

Et le même auteur cite le recensement de 1844, en donnant la population des comtés organisés dans les cantons de l'Est à cette époque :

Recensement de 1844 (1)

	Population	Can.-Français
Mégantic	6,753	dont 3,900
Drummond	9,589	" 6,000
Sherbrooke	13,579	" 2,000
Shefford	10,147	" 4,300
Stanstead	12,015	" 1,000
Missisquoi	10,933	" 1,600
Total	63,036	" 18,800

Dans ses *Etudes sur la Colonisation*, publiées en 1863, M. Stanislas Drapeau dit que "Ce noyau de Canadiens-Français se développe d'une manière extraordinaire". Avant 1840, on comptait très peu de propriétaires canadiens-français dans les Cantons de l'Est. Outre cette poignée de Canadiens établis ici et là, il y avait environ 52,000 habitants d'origine britannique, dont les premiers étaient venus des Etats-Unis vers 1784. Leur nombre se grossit successivement de quelques milliers d'âmes venant des Iles Britanniques, et dirigés sur les lieux par les efforts calculés du gouvernement impérial, qui voulait en faire un pays anglais.

Malgré des difficultés sans nombre qui se dressaient devant un tel envahissement, les Canadiens, grâce à

(1) Voir Note I. chapitre IX, Appendice: "La France aux Colonies", par E. Rameau.

leurs familles nombreuses, pénétrèrent courageusement dans les nouveaux cantons, les défrichèrent et s'y établirent pour former bientôt de nombreuses et florissantes paroisses.

Dès 1863, M. Drapeau remarque que la population de cette partie du pays s'élève à 153,261 habitants, dont 112,692 d'origine canadienne-française.

Les *Statistiques municipales* de 1919 nous indiquent les chiffres suivants pour les treize comtés compris dans la région des Cantons de l'Est : ces chiffres sont ceux de 1918 :

	Population
Mégantic	31,753
Arthabaska	23,943
Drummond	21,631
Frontenac	21,785
Compton	21,736
Brôme	12,248
Bagot	16,112
Stanstead	25,489
Sherbrooke	33,437
Richmond	20,480
Wolfe	18,813
Missisquoi	17,334
Shefford	25,535
Total	290,553

En consultant le recensement de 1911, pour les mêmes comtés, on constate que, comparé à cette population globale de 290,553 habitants, il y avait, en 1911, une population de 205,927 Canadiens-Français, soit 70%. Et, si nous sommes bien informés, le nombre des familles anglaises diminue graduellement, à cause, d'abord, du petit nombre d'enfants qu'elles fournissent et, ensuite,

par l'attrait invincible des villes, où fleurissent les industries et le commerce qui enrichissent vite.



Un coin d'un exposition régionale à Sherbrooke.

M. l'abbé J.-B. Charretier, missionnaire colonisateur, écrivait, en 1871, à l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne: "On est toujours frappé, en visitant les Cantons de l'Est, du nombre considérable des propriétés mises en vente et de leurs bas prix."

En 1920, il se trouve encore des propriétés à vendre, mais, nous ne pourrions en dire autant du prix de ces fermes, que l'on trouve à acheter ici et là, dans les Cantons de l'Est. La valeur de ces terres a doublé, même triplée. Toutefois, l'on trouve assez facilement des fermes avec leur roulant à vendre à des prix variant de \$5,000 à \$15,000 et que l'on peut acheter à des conditions avantageuses. Nous publions plus loin les adresses de quelques agents d'immeubles qui font profession d'annoncer et de vendre à commission des "fermes à vendre".

Quoique la colonisation soit déjà très avancée dans les Cantons de l'Est, cependant il s'y trouve encore assez

fréquemment de grandes étendues de terre propres à la colonisation, et que des compagnies détiennent, pour l'exploitation du bois, surtout. Le gouvernement a déjà échangé quelques-uns de ces terrains, et les a mis en vente afin de permettre aux paroisses dans lesquelles elles se trouvaient de parvenir au développement de tout leur territoire. Il est à espérer que ce système d'échange finira par libérer de cette entrave les quelques paroisses qui en ont souffert trop longtemps.

Outre ces terres devenues disponibles et celles qui peuvent le devenir par la suite, la Couronne possède encore un assez grand nombre de lots épars en divers cantons et propres à faire de bonnes fermes. On peut citer les cantons de Blandford, Maddington, Bulstrode, Wendover, Simpson, Kingsey, Wolfestown, Orford, Brompton, Ditchfield, Risborough, etc.

On a peu d'idée du développement prodigieux de cette région. Tout cela est relativement nouveau, et déjà, chacun des comtés enclavés dans ce territoire possède des villes et des villages en pleine prospérité.

Les Cantons de l'Est jouissent d'une réputation très méritée comme région agricole. L'on y exploite l'industrie laitière sur une grande échelle, et l'élevage du bétail est justement renommé par les succès toujours grandissants aux expositions annuelles.

Non seulement l'agriculture prospère dans cette région, mais encore les industries et le commerce. Les mines d'amiante de Thetford, Coleraine, Broughton et Wolfestown ont fait surgir des petites villes qui sont en pleine activité.

LES CHEMINS DE FER

Le réseau des chemins de fer de cette région la met en communication avec les principales villes de la pro-

vince, et lui ouvre les portes des marchés américains, en rapprochant les distances.

Il y a d'abord le chemin de fer du Grand-Tronc, dont les convois partent chaque jour de Lévis et se rendent à Richmond, à une distance de 96 milles de Québec, après avoir traversé les paroisses et cantons de Nelson, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick, Tingwick, Shipton, etc, puis, de Richmond jusqu'à Sherbrooke et enfin à Portland.

De Montréal partent également tous les jours des convois du Grand-Tronc qui atteignent Sherbrooke et Richmond.

Un autre embranchement du Grand-Tronc, qui a son point de départ à Victoriaville, vient aboutir à Sainte-Angèle-de-Laval, dans le comté de Nicolet.

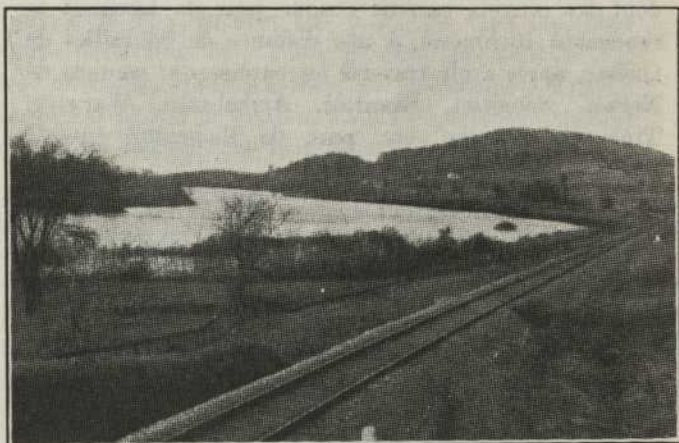
Le chemin de fer Hereford, d'une longueur de 53 milles, se relie au chemin de fer du Canadien Pacifique à Cookshire et au Québec-Central à Dudswell.

Le Québec-Central, dont le point de départ est Lévis, traverse ensuite les comtés de Lévis, Dorchester, Beauce, Mégantic, Wolfe, touche au comté de Compton, avec Sherbrooke, comme terminus. Les cantons Thetford, Broughton, Coleraine, Garthby, Weedon, Dudswell, Westbury, Ascot, etc, se trouvent placés sur la route suivie par les convois de cette ligne.

L'embranchement du chemin de fer de Tring part de la jonction de Tring, sur le Québec-Central, traverse les cantons de Broughton, Tring, Forsyth, Aylmer, Gayhurst, Whitton, et rejoint le Pacifique au Lac Mégantic.

Sur le lac Mégantic qui a une longueur de 12 milles circule régulièrement, en été et deux fois par jour, un bateau à vapeur. Ce bateau dessert toutes les paroisses

échelonnées le long du lac, ainsi que les cantons de Marston, Chesham, Clinton, Woburn, Louise et Ditchfield.



La voie du Grand Tronc, longeant la rivière St-François, près Richmond.

Le ci-devant chemin de fer du comté de Drummond, partant de Saint-Hyacinthe, passant par Drummondville, Saint-Léonard, se rendant à la Rivière-du-Chêne, en traversant les cantons de Grantham, Simpson, Wenderover, Aston, Bulstrode, Maddington, Blandford, et prolongé subséquemment jusqu'à Lévis, est devenu, de même que son embranchement de Saint-Léonard, à Nicolet, un tronçon important du chemin de fer Intercolonial.

Le Canadien Pacifique traverse toute cette région, des Cantons de l'Est, de l'ouest à l'est, passant par les cantons Marston, Whitton, Spaulding et Ditchfield.

Toutes ces artères de communication, petites et grandes, apportent chacune leur part d'activité au développement de la colonisation et du commerce dans cette partie exceptionnellement intéressante de notre pays.

FERMES A VENDRE**DANS LES CANTONS DE L'EST**

Comme nous l'avons dit, auparavant, il s'est fondé plusieurs agences qui font profession de vendre les fermes disponibles, qui se rencontrent ici et là dans les différentes régions de Québec. Nous nous faisons un devoir de donner plus bas les adresses suivantes des agents d'immeubles qui ont bien voulu faire parvenir au Département de la Colonisation leurs listes de fermes à vendre.

En premier lieu, nous donnons celle de M. Larose, à Frelighsburg, qui s'est chargé de faire connaître et annoncer les fermes disponibles dans les Cantons de l'Est. Son adresse est la suivante :

M. LAROSE, agent d'immeubles, Frelighsburg, comté de Missisquoi.

* * *

M. Edouard Rodrigue, Johnville, comté de Compton, s'occupe activement de fermes à vendre. Adresse :

M. EDOUARD RODRIGUE, agent d'immeubles, Johnville, comté de Compton.

* * *

M. J.-N. Davignon, agent d'immeubles, de Knowlton, s'occupe aussi de vendre des fermes disponibles. Son adresse est la suivante :

M. J.-N. DAVIGNON, agent d'immeubles, Knowlton, P. Q.

Le Crédit Immobilier Franco-Canadien de Montréal, dont M. J.-O. Léger est le directeur-gérant, fait une oeuvre patriotique en se faisant l'entremetteur des cultivateurs qui, pour diverses raisons, sont obligés de vendre leurs fermes pour aller rester ailleurs.

Cette société a publié des listes très intéressantes que l'on peut se procurer en écrivant à l'adresse suivante :

LE CREDIT IMMOBILIER FRANCO-CANADIEN, 46 Ouest, rue Notre-Dame, Montréal.



CHAPITRE III

TERRAINS ECHANGES POUR FAVORISER LA
COLONISATION

dans les comtés de Nicolet, Lotbinière, Mégantic, Arthabaska, Drummond, Sherbrooke, etc.

Il existe encore çà et là, nous dit M. Ulric Barthe, au sein même des vieux cantons au sud du Saint-Laurent, c'est-à-dire dans la partie la plus peuplée de la province, d'assez vastes étendues de territoire improductives aux mains de leurs présents possesseurs, tout de même susceptibles d'être remises en valeur par un changement de mains. Ce sont, généralement, des reliquats d'anciennes concessions forestières, ou de domaines seigneuriaux du temps passé, qui ont été laissés à l'abandon après qu'on y eût coupé tout le bois marchand.

Ces larges étendues de terres incultes en plein pays agricole, où l'on n'apercevait, à perte de vue, que souches et broussailles, n'étaient pas seulement une anomalie, mais, dans bien des cas, une entrave sérieuse à l'agrandissement des paroisses. Aussi, en 1916, le gouvernement provincial, demandait-il à la Législature l'autorisation nécessaire pour faire rentrer, autant que possible, de ces terres en friche, dans le domaine de la Couronne. Ce pouvoir lui fût donné par le Statut 7 Geo. V., chap. 22 (1).

(1) Cf. "Terrains vacants dans les vieilles paroisses", par Ulric Barthe, publiciste du Ministère des Terres et Forêts.

Toute la presse du pays a accueilli, en termes élogieux, cette loi d'échange qui permettait à plusieurs paroisses nouvelles de s'agrandir.

Cette loi, tout en faisant l'affaire des grandes compagnies, puisqu'elles peuvent échanger un arpent de terre dépouillé de son bois pour deux ou même trois arpents de réserve forestière encore intacte dans les terres de la Couronne, est un acte de justice et de sage prévoyance.

On le sait, la colonisation doit progresser de proche en proche. Les fils des cultivateurs des vieilles paroisses verront bien moins d'obstacles à surmonter s'ils peuvent s'établir sur une terre à une distance peu considérable du bien paternel et d'où ils pourront recevoir bien plus facilement et les conseils et les secours toujours précieux aux débutants.

A venir à l'année 1920, la superficie de terrain colonisable ainsi ramenée dans le domaine public atteignait, en chiffres ronds, 80,000 acres, répartis entre les comtés de Nicolet, Lotbinière, Mégantic, Arthabaska, Drummond, Sherbrooke, Dorchester, ainsi que dans la Beauce.

Le prix de vente des lots de cette classe a été fixé à \$5 l'acre.

Pour obtenir le billet de location, on est prié de s'adresser à M. J.-L. Lassonde, au Ministère des Terres et Forêts, à Québec.

Voici, d'après l'agence des terrains échangés, les lots disponibles et à vendre dans les différents cantons ou seigneuries où le gouvernement a échangé des terres pour aider au développement de certaines paroisses déjà établies ou pour en ouvrir de nouvelles.

Canton	Situation	Lots à vendre
Seigneurie Deschaillons (Lotbinière).	Augmentation de St-Jean-Deschaillons, au sud-est de Ste-Philomène. Station Fortierville, sur le chemin de fer Delaware & Hudson.	Rangs IX et X jusqu'ici divisés en lots à vendre, soit une centaine de lots disponibles.
	Territoire traversé par l'Intercolonial et le Lotbinière & Mégantic, Station Villeraï, paroisse St-Philéas.	Le reste de la Seigneurie jusqu'aux limites du comté de Mégantic est sous arpentage.
Nelson (Mégantic)....	Partie du canton Nelson entre les Seigneuries Ste-Croix et Lotbinière. Chemin de fer Grand-Tronc sur rangs III, IV et V. Chemin de fer Lotbinière & Mégantic à l'extrémité ouest du rang III. Rivières du Chêne et du Chevreuil.	Sur 188 lots répartis entre les rangs I à VIII inclusivement, il en restait en février 1920, 76 à vendre.

Canton	Situation	Lots à vendre
Blandford, Stanfold et Seigneurie Levrard. (Arthabaska et Nicolet).	Territoire situé entre les cantons Bustrode, Maddington et les seigneuries Deschaillons et Gentilly. Sur le chemin de fer Intercolonial.....	Seigneurie Levrard: 47 lots sur rangs St-Antoine, Ste-Agathe, St-Jacques, St-Raymond, Ste-Adélaïde, dont 6 au nord-est de la rivière du Chêne. Blandford: Une centaine de lots sur rangs A, V, VI, et IX, dont une trentaine près de St-Louis, sur la rivière Bécancour, outre plusieurs blocs non encore subdivisés, entre autres dans la paroisse Ste-Marie de Blandford, et sur le rang VI, près de Manceau.
Warwick (Arthabaska)	Quelques lots sur rangs IX et X.
Kingsey (Drummond).	Traversé par rivière Nicolet.....	Une quarantaine de lots disponibles sur rangs X et XI.

Canton	Situation	Lots à vendre
Simpson (partie des comtés Arthabaska et Drummond).	A proximité du chemin de Kingsey et de la rivière Nicolet.	Plusieurs lots à vendre sur rangs VIII, IX, X, XI et XII.
Orford (Sherbrooke)..	Entre cantons Magog et Brompton.....	Environ 80 lots à vendre sur rangs IX, X, XI, XII, XIII, A et B.
Brompton (Richmond)	Une douzaine de lots, rangs VIII, IX et X.
Shenley (Beauce).....	A l'ouest de la rivière Chaudière.....	Environ 150 lots rangs I, II et III.
Jersey (Beauce).....		22 lots, rangs III, IV, V, VI et VII et rangs II, et III, N.-E.
Ditchfield	Lots traversés par chemin de fer Can. Pac. Ry. près de la frontière.	Une couple de lots sur le rang VI.
Risborough et Linière.	A l'est de la rivière Chaudière.....	$\frac{3}{4}$ lot, rang IX, Risborough. Quelques lots, rangs II, III et IV de Linière.

D'après cette liste de lots à vendre et disponibles, en vertu de la Loi d'échange de 1916, plusieurs paroisses pourraient se développer rapidement, tandis que quelques nouvelles paroisses s'ouvriraient.

Les paroisses qui bénéficieront de ces avantages sont les suivantes :

Paroisses	Comtés	Population
Ste-Philomène-de-Fortierville,	Lotbinière.	1,260 âmes
St-Philéas-de-Villeroy,	Lotbinière	125 "
St-Octave-de-Dosquet,	Lotbinière	567 "
Notre-Dame-de-Lourdes,	Mégantic	812 "
Ste-Anastasie-de-Nelson (Lyster),	Mégantic	2,000 "
Sacré-Coeur-de-Jésus (Lemieux),	Nicolet.	400 "
St-Joseph-de-Blandford (Manseau),	Nicolet	1,000 "
Ste-Marie-de-Blandford,	Nicolet	786 "
St-Louis-de-Blandford,	Arthabaska	419 "
Kingsey-Falls (St-Aimé),	Drummond	1,365 "
Ste-Séraphine,	Arthabaska	280 "
St-Lucien,	Drummond	585 "
St-Cyrille-de-Wendover,	Drummond	2,100 "
St-Elie-d'Orford (Glen Iver),	Sherbrooke.	760 "
St-François-Xavier de Brompton,	Richmond	1,000 "
St-Honoré-de-Shenley,	Beauce	2,000 "
St-Martin (Bolduc),	Beauce	1,800 "
St-Ludger,	Beauce	1,600 "

AGENCES DES TERRES

REGION DES CANTONS DE L'EST

Agence de Saint-François: C.-O. Biron, agent,
Sherbrooke, P. Q.



L'une des belles fermes des Cantons de l'Est.

Dans le comté de Compton: Ditton, Emberton,
Hampden et Winslow.

Dans le comté de Wolfe: les cantons Garthby, Strat-
ford et Weedon.

Agence d'Arthabaska: F.-X. Lemieux, agent, Ar-
thabaska, P. Q.

Dans le comté de Wolfe: Saint-Camille, Wolfes-
town, Wotton, Ham-Nord, Ham-Sud.

Dans le comté d'Arthabaska: Bulstrode, Arthabas-
ka, Chester, Stanfold, Tingwick et Warwick.

Dans le comté de Nicolet: Aston et Maddington.

Dans le comté de Mégantic: Halifax, Somerset et
augmentation de Somerset.

Dans le comté de Drummond: le canton Kingsey.

REGION DE LA CHAUDIERE

Agence de la Chaudière: Nap. Mathieu, agent, Beauceville, P. Q.

Dans le comté de Beauce: Adstock, Aylmer, Forsyth, Jersey, Lambton, Linière, Marlow, Metgermette-nord, Metgermette-sud, Price, Shenley-nord, Shenley-sud et Tring.

Dans le comté de Mégantic: les cantons Coleraine et Thetford.

Agence de la Chaudière (section Est): J.-A. Ouellet, agent, Sainte-Germaine-d'Etchemin, comté de Dorchester, P. Q.

Les cinq cantons de cette agence sont situés dans le comté de Dorchester: les voici: Cranbourne, Langevin, Standon, Ware et Watford.

Agence du Lac Mégantic: J.-A. Lambert, agent, Village Mégantic, P. Q.

Dans le comté de Compton: Chesham, Clinton, Marston, Whitton.

Dans le comté de Frontenac: Ditchfield, Gayhurst, Louise, Risborough, Spaulding et Woburn.

REGION DU BAS SAINT-LAURENT

Agence de Montmagny: Etienne Michon, agent, Montmagny, P. Q.

Cette agence comprend les 14 cantons suivants:

Dans le comté de Montmagny: Ashburton, Bourdages, Patton et Talon.

Dans le comté de L'Islet: Arago, Ashford, Beau-bien, Casgrain, Dionne, Fournier, Garneau, Lafontaine, Lessard et Leverrier.

Agence de Saint-Philémon: Gonzague Laflamme, agent, Saint-Philémon, comté de Bellechasse, P. Q.

Cette agence comprend les neuf cantons suivants:

Dans le comté de Bellechasse: Armagh, Bellechasse, Buckland, Daaquam, Mailloux et Roux.

Dans le comté de Montmagny: Montmagny, Panet et Rolette.

Agence de Grand'ville: J.-J.-B. Lavoie, agent, Rivière-du-Loup, P. Q.

Cette agence comprend aujourd'hui les 14 cantons suivants:

Dans le comté de Kamouraska: Bungay, Chabot, Chapais, Ixworth, Painchaud, Parke, Woodbridge et Pohénégamook.

Dans le comté de Témiscouata: Bégon, Denonville, Viger, Whitworth, Hocquart et Raudot.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60.00, est payable en 5 versement égaux: le premier comptant, les autres annuellement avec intérêt de 6%.

Les conditions de la vente sont comme suit dans les différentes parties de la province:

1.—L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux mensuels avec intérêt à 6% de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

2.—L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 par 20 pieds, l'occuper et y résider personnellement, et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des Lettres-Patentes.

3.—Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récoltes profita-

bles) une étendue d'au moins quinze acres par cent, en un seul bloc, mais il faudra que, chaque année, il défriche au moins trois acres et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sans autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 sur 25 pieds et une étable d'au moins 15 sur 20 pieds; les deux pouvant, néanmoins, consister en une seule et même bâtisse. Trois acres, au moins, de la partie en culture, devant être labourables.

4.—Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

5.—Il ne sera coupé de bois avant l'émission des Lettres-Patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

6.—Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des Lettres-Patentes et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada et toutes les dispositions de l'Article 13 des Règlements des Bois et Forêts, actuellement en vigueur, s'y appliquent.

7.—Les Lettres-Patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

8.—Le Ministre des Terres et Forêts pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu.

9.—Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux Lois et Règlements concer-

nant les Terres Publiques, les Bois et Forêts, les Mines et les Pêcheries, dans la province.

AVIS

Art. 1572.—Les lots vendus ou autrement octroyés pour fins de colonisation après le 1er juillet 1909, ne peuvent, pendant cinq ans, à compter de la date du billet de location, être vendus par le porteur du billet de location, ni autrement aliénés, en tout ou en partie, excepté par donations entrevifs, ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante ou en ligne collatérale ou par succession "ab intestat" et, dans ce cas, le donataire, le légataire ou l'héritier sont soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Néanmoins, tout autre transport fait après le 1er juillet 1909, pendant les cinq années à compter de la date du billet de location, est valable s'il a été préalablement autorisé par le Ministre sur preuve, à sa satisfaction, que ce transport est dans l'intérêt de la colonisation; le nouvel acquéreur est soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Tout transport fait en contravention avec le présent article est radicalement nul entre les parties et il fait encourir la révocation de la vente ou de l'octroi du lot. (Art. 1572, S. R. P. Q. 1909, 6 Geo. V, chap. 17.)

1574.—Lorsque le Ministre des Terres et Forêts est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son concessionnaire, représentant ou ayant-cause s'est rendu coupable d'aucune fraude ou abus ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelques conditions de la vente, aussi lorsqu'une vente a été faite par méprise, erreur ou contrairement à la loi, ou aux règlements, il peut révoquer telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue. (Voir l'article 1574, S. R. P. Q. 1909.)

AGENTS DE COLONISATION ET MISSIONNAIRES
COLONISATEURS

Les colons pourront, en tout temps, s'adresser à l'Honorable M. J.-E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents :

M. L.-E. CARUFEL, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. EMILE MARQUETTE, agent d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. J.-N. JUTRAS, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. L'ABBE IVANHOE CARON, missionnaire colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec.

* * *

L'ABBE JEAN BERGERON, missionnaire colonisateur pour la Société de Colonisation de Chicoutimi. Adresse: Chicoutimi, P. Q.

L'ABBE G.-DAVID JEAN, missionnaire colonisateur pour la Société de Colonisation du diocèse de Rimouski. Adresse: Evêché de Rimouski, P. Q.

M. L'ABBE J.-C. AUGER, missionnaire colonisateur pour la région de Québec. Adresse: 1 avenue Marguerite Bourgeois, Québec.

L'ABBE G. RACETTE, missionnaire colonisateur pour la région de la Mattavanie. Adressé : Saint-Guil-laume-Nord, comté de Joliette.

M. J.-E. LAFORCE, agent de rapatriement, 294
Washington street, Boston, Mass., U. S. A.

M. J.-N. GASTONGUAY, président de la Ligue
Nationale de colonisation, 111 Côte Lamontagne et 39
rue Saint-Jean, Québec, P. Q.

LE SECRETAIRE de la Ligue Nationale de coloni-
sation. Adresse : 39 rue Saint-Jean, Québec.



TABLE DES MATIERES

	Page
Agents des terres de la Couronne	45
Agents de colonisation et missionnaires colonisateurs	50
Avis aux colons	49
Chabot, (canton) comté de Kamouraska	16
Conditions de la vente des lots	47
Copies de plans à vendre	55
Courcelles, (Ste-Martine) comté de Frontenac.	16
Fermes à vendre dans les Cantons de l'Est	37
Introduction	7
Les cantons de l'Est (Chapitre II)	30
Les Chemins de fer	34
Le Gouvernement de la Province de Québec en 1920	5
Le Personnel du Ministère de la Colonisation, etc.	3
Les paroisses de colonisation	16
Le Sud-est de Québec (Chapitre I)	15
Les Terrains échangés (Chapitre III)	39
Notre-Dame-du-Rosaire, comté de Montmagny	17
Saint-Adalbert, comté de l'Islet	17
Sainte-Apolline-de-Patton, comté de Montmagny	18
Saint-Augustin-de-Woburn, comté de Frontenac	18
Sainte-Aurélie, comté de Dorchester	19
Saint-Benjamin, comté de Dorchester	19
Saint-Camille, comté de Bellechasse	20
Saint-Cyprien (Barré), comté de Dorchester	20
Saint-Eleuthère, comté de Kamouraska	20
Saint-Gédéon-de-Beauce, comté de Frontenac	21
Saint-Fabien-de-Panet, comté de Montmagny	21
Saint-Hilaire-de-Dorset, comté de Frontenac	22
Saint-Hubert-de-Spaulding comté de Frontenac	22



Saint-Jules-de-Beauce, comté de Beauce	23
Saint-Juste-de-Bretenières, comté de Montmagny	23
Sainte-Justine, comté de Dorchester	24
Saint-Louis-de-Gonzague, (Ravignan) comté de Dorchester	24
Saint-Luc, comté de Dorchester	25
Sainte-Lucie-de-Beauregard, comté de l'Islet	25
Saint-Ludger, comté de Frontenac	26
Sainte-Rose-de-Watford, comté de Dorchester	26
Sainte-Rufine, comté de Frontenac	27
Sainte-Sabine, comté de Bellechasse	27
Saint-Séverin-de-Beaurivage, comté de Beauce	27
Saint-Théophile, comté de Beauce	28
Springhill, (Notre-Dame-du-Bon-Conseil), comté de Frontenac	28



A VENDRE
COPIE DES PLANS DU CADASTRE
OFFICIEL

Les plans du cadastre officiel des municipalités comprises dans les comtés de

ARTHABASKA, BEAUCE, BELLECHASSE, CHATEAUGUAY, COMPTON, DORCHESTER, FRONTENAC, JACQUES-CARTIER, KAMOURASKA, LAPRAIRIE, L'ISLET, MATANE, MONTMAGNY, NICOLET, PORTNEUF, QUEBEC ET TEMISCOUATA

sont maintenant imprimés et en vente, de même que les plans de quelques-unes des municipalités situées dans les comtés de

BEAUHARNOIS, BROME, CHAMBLY, CHAMPLAIN, DRUMOND, HULL, LABELLE, LAC SAINT-JEAN, ROUVILLE, SHEFFORD, SAINT-HYACINTHE, TEMISCAMINGUE, TERREBONNE ET YAMASKA.

pour la modique somme de \$1.50 le feuillet. Chaque municipalité couvre un feuillet, à l'exception de quelques-unes dont l'étendue exige deux feuillets.

Les bureaux d'affaires, les conseils municipaux et les fabriques apprécieront l'avantage d'avoir, sous la main, le plan officiel de leur circonscription respective.

Le travail d'impression se continue en ce qui regarde le reste de la province.

S'adresser au "Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries", Québec, ou à la librairie J. A. Langlais & Cie, 177 rue St-Joseph, Québec.

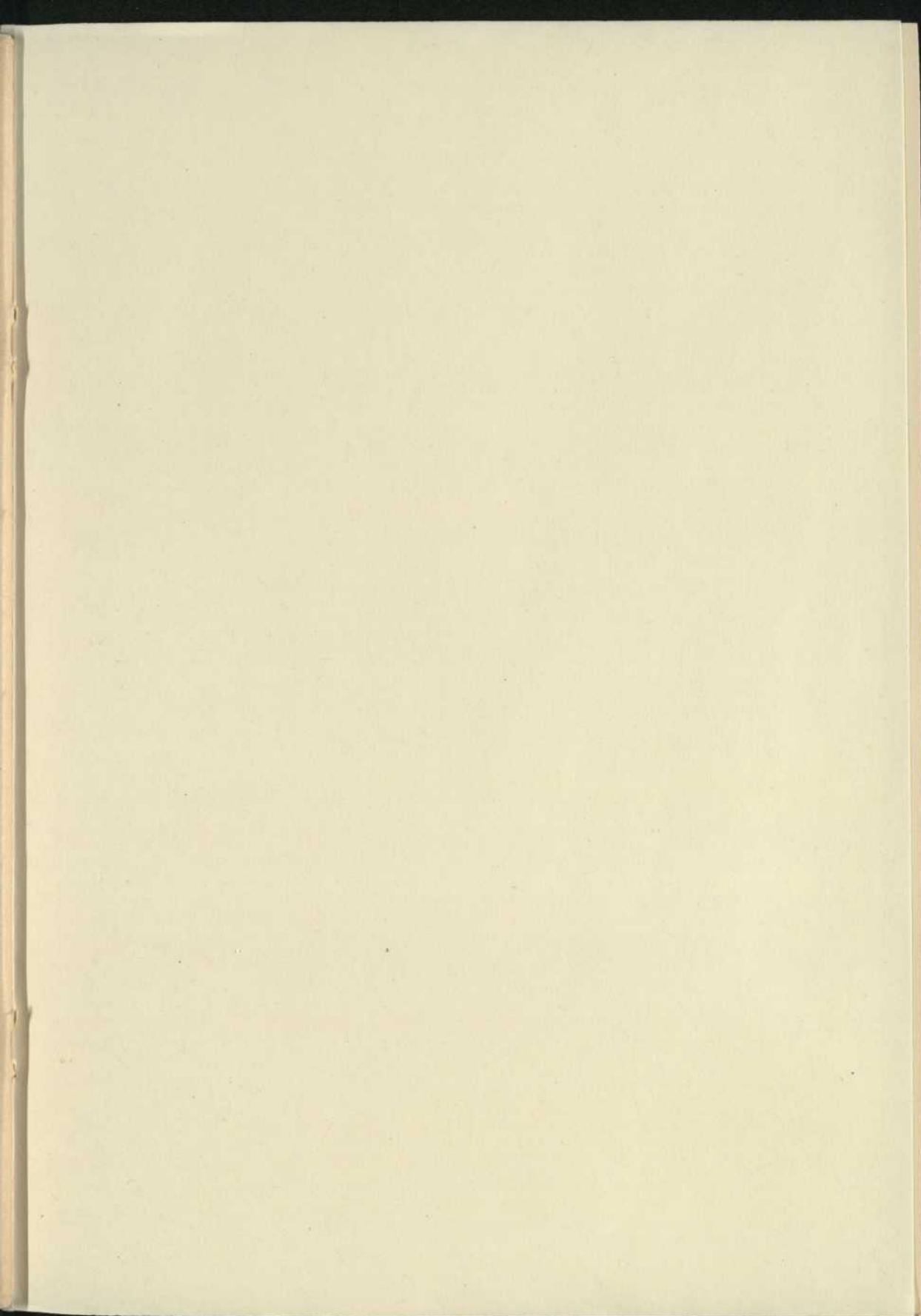
S. DUFAULT
Sous-Ministre

A. VERMOREL

COPIE DES PLANS DU CADASTRE
OFFICIEL

Le cadastre est un document public qui a pour objet de constater l'étendue, la situation, la nature et la valeur des propriétés foncières d'un territoire déterminé. Il est établi par l'Etat et est le fondement de l'impôt foncier. Le cadastre est divisé en sections cadastrales, qui sont à leur tour divisées en parcelles cadastrales. Les parcelles cadastrales sont représentées sur des plans cadastraux, qui sont des copies officielles des plans cadastraux originaux. Les plans cadastraux originaux sont conservés aux Archives Nationales. Les copies officielles des plans cadastraux sont conservées aux Archives Départementales. Les copies officielles des plans cadastraux sont mises à la disposition du public aux Archives Départementales. Les copies officielles des plans cadastraux sont délivrées gratuitement aux propriétaires des parcelles cadastrales. Les copies officielles des plans cadastraux sont délivrées moyennant une taxe aux autres personnes qui en font la demande. Les copies officielles des plans cadastraux sont délivrées en un ou plusieurs exemplaires. Les copies officielles des plans cadastraux sont délivrées en un ou plusieurs formats. Les copies officielles des plans cadastraux sont délivrées en un ou plusieurs langues. Les copies officielles des plans cadastraux sont délivrées en un ou plusieurs supports. Les copies officielles des plans cadastraux sont délivrées en un ou plusieurs formats, langues, supports, etc.

Le Directeur
des Archives Départementales



BNQ



000 175 948

